



Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS
LOCALITÉ DE DENEZY

Enquête publique



Échelle 1 : 1'000

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique		
dans sa séance du :	du :	au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :	Lausanne, le :		
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
		Entré en vigueur le :	



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite des constructions nouvelle
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction

